



La Ville de Paris poursuit sa modernisation financière en déployant un « Portail fournisseurs »

La Ville de Paris vient d'ouvrir à ses 30.000 fournisseurs un espace en ligne personnalisé et sécurisé : un nouvel exemple concret de la modernisation de son administration.

Disponible à l'adresse fournisseurs.paris.fr, ce nouveau portail internet est consultable depuis tous les terminaux : ordinateur, tablette ou mobile.

Il offre aux fournisseurs de la collectivité un bouquet très complet de services, tels que :

- la consultation et le suivi de leurs paiements ;
- l'accès à l'ensemble des documents qui les concernent (factures, bons de commande) ;
- la possibilité de modifier leurs coordonnées (RIB, adresse).

Tout en améliorant la qualité des échanges avec ses fournisseurs, la Ville de Paris va réaliser avec cet outil **250.000 euros d'économies de papier et d'affranchissement sur la mandature.**

En 2012, la Ville s'était déjà distinguée en expérimentant avec l'Etat la dématérialisation intégrale des documents comptables. Cette opération avait permis de diviser par deux les délais de paiement (passés de 45 jours en 2011 à 23 jours en 2013), de réduire drastiquement les consommations de papier (16 millions de feuilles économisées chaque année) et les dépenses d'affranchissement. Cette innovation avait été récompensée par une Victoire des acteurs publics.

Contact presse : 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr